



La CGAS s'oppose au référendum contre la libre circulation des personnes

La CGAS - Communauté genevoise d'action syndicale, qui regroupe tous les syndicats du canton de Genève - a décidé de combattre le référendum contre l'élargissement de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays du membres de l'Union européenne. Cette décision a été prise par le comité CGAS par 19 voix contre 1 (et 2 abstentions).

1) La CGAS considère que le référendum ne pourra pas être dissocié des thèses xénophobes, protectionnistes et isolationnistes, dont un discours de gauche ne parviendra pas à se distancer suffisamment. La victoire du référendum déboucherait sur un durcissement répressif à l'égard des étrangers, car ce sont les thèses de droite qui gagneraient.

Notre acceptation de la libre circulation se fait dans le prolongement de notre refus de la LEtr et de notre lutte pour la régularisation des sans-papiers.

Le refus de la libre circulation entraînerait des divisions entre salarié-e-s faisant le jeu du patronat. Le patronat a toujours cherché à diviser les salarié-e-s et pratiqué la sous enchère salariale, la mise en concurrence entre les travailleurs et travailleuses. Accepter la libre circulation permettra de mieux sceller cette unité dans une défense commune et conjointe des droits des salarié-e-s.

Désigner l'immigrant comme responsable du chômage est une thèse qui fait l'impasse sur la responsabilité des patrons dans les processus de restructurations, de délocalisations. Mais le succès du référendum la validerait.

2) Les arguments justifiant le référendum en raison de trop faibles mesures d'accompagnement à l'extension de la libre circulation sont dangereux. Si les syndicats ne se satisfont pas de ces mesures - tout en soulignant l'amélioration considérable en matière de contrôle des entreprises de travail temporaire -, là encore, l'alliance objective avec les référendaires d'extrême droite comporte un grand danger. Une frange entière de celle-ci s'oppose à l'élargissement non seulement pour des raisons xénophobes, mais aussi contre ces mesures d'accompagnement qui restreindraient par trop la liberté économique. Il s'agit donc d'une lutte très claire contre toute protection supplémentaire, même bien faible, des salarié-e-s. La victoire du référendum serait donc aussi cette victoire-là.

La CGAS s'est toujours battue pour une amélioration de la législation sociale et du droit du travail, et elle continuera à le faire par le biais des mesures d'accompagnement notamment en demandant que l'extension de conventions collectives soit possible à la seule demande du syndicat comme c'est le cas d'autres pays, que les syndicalistes et les représentant-e-s des salarié-e-s soient protégés contre les licenciements et que soient mis en place des salaires minimaux par localité, par branche ou par profession dans tout le pays.

3) La CGAS considère que c'est par la lutte syndicale sur les lieux de travail que pourra être combattue la sous-enchère, ce combat devant s'inscrire dans le cadre d'une solidarité syndicale internationale élargie. C'est dans le travail de terrain et par l'organisation de l'ensemble des travailleurs, sans distinction de nationalité notamment, que cette lutte doit se construire. Les moyens donnés par les mesures d'accompagnement, mais aussi et surtout leurs lacunes, nous obligent à repenser notre action syndicale et à déboucher sur un renforcement de nouveaux axes de lutte.

La CGAS considère donc que les personnes et organisations qui signent le référendum en se réclamant d'une opposition de gauche prennent de très lourdes responsabilités en matière de caution, certainement non intentionnelle, à la montée de la xénophobie, à la division des travailleuses et travailleurs et à la dégradation des droits des salarié-e-s.

Genève, le 20 janvier 2005

GT/18